



Licenciement suite à un rachat d'entreprise

Par **thide**, le **22/12/2009** à **06:36**

Bonjour,rrnrnJ'ai un ami qui est actuellement agent de sécurité employé en CDI depuis février 2009 a son entreprise qui est racheté par une autre. Le changement doit s'opérer pour le 1er janvier 2010.rrnrnDans son entreprise actuelle ils sont 4, mon ami, une personne qui devait partir en retraite dans les mois a venir mais qui n'est pas revenu début décembre après ses vacances, une autre qui est en contrat depuis septembre et son chef.rrnrnDans son entretien avec normalement son nouveau patron début décembre on lui indique que 85% de l'effectif ayant 6 mois d'entreprise serait ré-embauché. Une semaine après cet entretien on lui indique au téléphone qu'il ne sera pas gardé sans lui donné de raison ni lui convenir d'un entretien.rrnrnNous sommes à une semaine et demi de la fin de contrat, il n'a toujours pas eu de nouvelles, sont -ils dans leur droit? rnrnQuelle chose peut-il mettre en place? rnrnPouvez vous m'indiquer la procédure dans ce genre de cas?rrnrnMerci pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter, cdt.